

Situation trimestrielle de SICAV CROISSANCE
arrêtée au 30 JUIN 2003
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2003

1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 10 février 2003 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné les états financiers de la Société «SICAV-CROISSANCE» pour la période allant du premier avril au 30 juin 2003.

2- Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière et a comporté les contrôles, sondages et autres procédures de vérification que nous avons jugés nécessaires en la circonstance et eu égard aux règles de diligences normales.

3- Cet examen a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'avoir, par conséquent, une base fiable à l'expression de notre opinion.

4- Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 mars 2003 font apparaître un total du bilan de D : 5.393.645,404, un actif net de D : 5.380.736,775 et un bénéfice de la période de D : 292.814,826.

Ces états, ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de la société, telles que énoncées par les normes comptables sectorielles régissant les OPCVM.

5- Les emplois aux titres de la Banque de Tunisie (titres de capital et titres de créance) dépassent, par rapport à l'actif net de la société, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Ce dépassement s'explique par le fait que le gestionnaire estime que les titres de créance émis par les banques ne sont pas concernés par les règles relatives à la division des risques.

OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

5- Sur la base des diligences que nous avons accomplies et à l'exception de la remarque ci-avant développée, nous certifions que les états financiers trimestriels de la Société « SICAV-CROISSANCE » arrêtés au 30 juin 2003, tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport sont réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière de la société et les changements intervenus dans cette situation pour la période close à cette date.

Tunis, le 28 juillet 2003

Le Commissaire aux Comptes

Fayçal DERBEL

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2003
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>ACTIF</i>	<i>Note</i>	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Portefeuille-titres	4	3 906 170,054	4 144 221,491	4 147 055,341
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		3 906 170,054	4 144 221,491	4 147 055,341
Placements monétaires et disponibilités		1 487 369,050	1 392 700,376	1 228 879,079
Placements monétaires	5	1 486 608,088	1 336 806,911	1 228 305,292
Disponibilités		760,962	55 893,465	573,787
Autres actifs		106,300	1,800	32,800
TOTAL ACTIF		5 393 645,404	5 536 923,667	5 375 967,220
 <i>PASSIF</i>				
Opérateurs créditeurs	6	10 701,335	9 112,888	-
Autres créditeurs divers	7	2 207,294	5 459,899	990,789
TOTAL PASSIF		12 908,629	14 572,787	990,789
 <i>ACTIF NET</i>				
Capital	11	5 192 199,667	5 282 496,293	5 127 249,730
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos (Arrondis de coupons)		16,551	27,851	27,851
Sommes distribuables de l'exercice		188 520,557	239 826,736	247 698,850
ACTIF NET		5 380 736,775	5 522 350,880	5 374 976,431
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 393 645,404	5 536 923,667	5 375 967,220

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>Note</i>	Période du 01/04 au 30/06/2003	Période du 01/01 au 30/06/2003	Période du 01/04 au 30/06/2002	Période du 01/01 au 30/06/2002	Année 2002
Revenus du portefeuille-titres	193 382,500	193 382,500	216 113,550	239 218,450	242 310,456
Dividendes	193 382,500	193 382,500	216 113,550	239 218,450	242 310,456
Revenus des obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Revenus des placements monétaires	8	14 466,934	27 712,457	13 876,235	27 191,298
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		207 849,434	221 094,957	229 989,785	266 409,748
Charges de gestion des placements	9	(9 620,761)	(18 423,861)	(9 246,003)	(18 071,062)
REVENU NET DES PLACEMENTS		198 228,673	202 671,096	220 743,782	248 338,686
Autres charges	10	(5 039,203)	(13 459,259)	(7 878,460)	(11 269,861)
RESULTAT D'EXPLOITATION		193 189,470	189 211,837	212 865,322	237 068,825
Régularisation du résultat d'exploitation		(20,421)	(691,280)	6,151	2 757,911
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		193 169,049	188 520,557	212 871,473	239 826,736
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		20,421	691,280	(6,151)	(2 757,911)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		99 645,001	(245 163,317)	(162 209,377)	(110 223,414)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-	-	1 159,896	4 432,827
Frais de négociation		(19,645)	(45,189)	(1 124,514)	(3 802,319)
RESULTAT DE LA PERIODE		292 814,826	(55 996,669)	50 691,327	127 475,919
			(149 770,789)		

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04 au 30/06/2003	Période du 01/01 au 30/06/2003	Période du 01/04 au 30/06/2002	Période du 01/01 au 30/06/2002	Année 2002
VAR DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	292 814,826	(55 996,669)	50 691,327	127 475,919	(149 770,789)
Résultat d'exploitation	193 189,470	189 211,837	212 865,322	237 068,825	237 875,786
Var. des +ou - V pot. sur titres	99 645,001	(245 163,317)	(162 209,377)	(110 223,414)	(387 269,194)
+ ou -V réal. sur cession de titres	-	-	1 159,896	4 432,827	4 406,457
Frais de négociation de titres	(19,645)	(45,189)	(1 124,514)	(3 802,319)	(4 783,838)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-	(247 431,150)	-	(236 943,735)	(236 943,735)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(938,921)	309 188,163	(36 851,348)	594 366,170	724 238,429
Souscriptions					
- Capital		339 466,696	148 917,360	885 710,160	1 693 064,640
- Régul. sommes non distribuables	-	(22 873,371)	(3 453,552)	(217,691)	(57 612,360)
- Régul. sommes distribuables	-	36 313,315	6 554,913	31 462,457	71 017,632
Rachats					
- Capital	(962,480)	(6 737,360)	(184 977,600)	(312 071,760)	(973 626,480)
- Régul. sommes non distribuables	43,980	302,478	2 656,293	2 184,731	36 586,746
- Régul. sommes distribuables	(20,421)	(37 283,595)	(6 548,762)	(12 701,727)	(45 191,749)
VARIATION DE L'ACTIF NET	291 875,905	5 760,344	13 839,979	484 898,354	337 523,905
ACTIF NET					
En début de période	5 088 860,870	5 374 976,431	5 508 510,901	5 037 452,526	5 037 452,526
En fin de période	5 380 736,775	5 380 736,775	5 522 350,880	5 522 350,880	5 374 976,431
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	56 738	53 271	52 215	46 348	46 348
En fin de période	56 728	56 728	51 868	51 868	53 271
VALEUR LIQUIDATIVE	94,852	94,852	106,469	106,469	100,899
TAUX DE RENDEMENT	5,75%	(1,38%)	0,92%	2,35%	2,78%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
Au 30 JUN 2003

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéficiaires annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2003, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 juin 2003 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement et qui concerne la fraction des obligations échéant à moins d'un an, constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2003 à D : 3.906.170,054 et se détaille ainsi :

désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30.06.2003	% Actif Net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		4 562 511,161	3 906 170,054	72,60%
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés admis à la cote		4 562 511,161	3 906 170,054	72,60%
Actions				
Actions Banque de Tunisie	9 937	541 587,529	506 787,000	9,42%
Actions BIAT	23 296	508 432,489	414 668,800	7,71%
Actions Placements de Tunisie	33 217	471 199,130	369 040,870	6,86%
Actions UIB	36 021	477 939,023	480 880,350	8,94%
Actions STB	49 840	528 102,380	351 372,000	6,53%
Actions Monoprix	23 171	644 427,395	512 079,100	9,52%
Actions BH	34 412	325 661,700	254 648,800	4,73%
Actions BS	52 818	456 513,034	501 242,774	9,32%
Actions Amen Bank	11 849	245 579,020	212 097,100	3,94%
Actions BNA	9 280	134 204,160	92 614,400	1,72%
Actions AIR Liquide	39	6 963,549	7 367,100	0,14%
Actions CIL	3905	72 713,530	49 320,150	0,92%
Actions ASTREE	2 250	48 057,850	49 500,000	0,92%
Actions ASTREE NG	2 250	46 820,250	49 050,000	0,91%
Actions BTEI	1 555	29 671,220	30 167,000	0,56%
Actions ASTNS	1 136	23 263,500	23 833,280	0,44%
Droits				
Actions BT 149	22	404,387	418,000	0,01%
Actions BT CP 144	30	163,698	183,600	0,00%
Actions BT CP 138	22	159,380	198,000	0,00%
Actions BT CP 141	6	54,000	54,000	0,00%
Actions BT CP 154	69	481,766	494,730	0,01%
Actions BT CP 123	3	27,000	27,000	0,00%
Actions ALQ02	4	85,171	126,000	0,00%
Total		4 562 511,161	3 906 170,054	72,60%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2003 à D: 1 486 608,088, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Placements monétaires				
Compte à terme (au taux de 5% l'an)		986 000,000	987 405,694	18,35%
Certificats de dépôt (Banque de Tunisie) (à 4,5% l'an)	1	499 002,494	499 202,394	9,28%
TOTAL		1 485 002,494	1 486 608,088	27,63%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2003 à un montant de D : 10.701,335 contre D: 9.112,888 au 30 juin 2002, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2003</u>	<u>30/06/2002</u>
Commission de gestion à payer	9 172,383	7 804,905
Rémunération du dépositaire à payer	1 528,952	1 307,983
TOTAL	10 701,335	9 112,888

Note 7 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 30 juin 2003 un montant de D : 2.207,294 contre D: 5.459,899 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2003</u>	<u>30/06/2002</u>
Redevance CMF	448,394	459,808
Etat, retenue à la source	74,800	500,091
Commissaire aux comptes	1 684,100	4 500,000
TOTAL	2 207,294	5 459,899

Note 8 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2003 à D: 14.466,934, contre D : 13.876,235 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	2ème Trimestre 2003	2ème Trimestre 2002
Intérêts sur compte à terme	13 471,164	-
Intérêts des placements employés en bons du trésor	795,870	1 195,158
Intérêts sur certificats de dépôt	199,900	12 681,077
TOTAL	14 466,934	13 876,235

Note 9 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2003 à D: 9.620,761 contre D: 9.246,003 pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	<u>30/06/2003</u>	<u>30/06/2002</u>
Commission de gestion	8 246,369	7 925,170
Rémunération du dépositaire	1 374,392	1 320,833
TOTAL	9 620,761	9 246,003

Note 10 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2003 à D: 5.039,203 contre D: 7.878,460 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2003</u>	<u>30/06/2002</u>
Redevance CMF	1 339,044	1 372,499
Honoraires commissaire aux comptes	1 876,000	4 500,000
Rémunération du PDG	1 500,000	1 500,000
Services bancaires	11,990	81,531
TCL	312,169	424,430
TOTAL	5 039,203	7 878,460

Note 11 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2002

Montant	5 127 249,730
Nombre de titres	53 271
Nombre d'actionnaires	17

Souscriptions réalisées

Montant	339 466,696
Nombre de titres émis	3 527
Nombre d'actionnaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(6 737,360)
Nombre de titres rachetés	(70)
Nombre d'actionnaires sortants	(4)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(245 163,317)
Plus (ou moins) valeurs réalisés sur cessions de titres	-
Frais de négociation	(45,189)
Régularisation des sommes non distribuables	(22 570,893)

Capital au 30-06-2003

Montant	5 192 199,667
Nombre de titres	56 728
Nombre d'actionnaires	13